



Règles de niveau d'eau à l'extrémité aval de la pile centrale séparant le barrage et l'écluse.

IVR75\_20211703487NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2021

(c) Région Nouvelle-Aquitaine, Inventaire général du patrimoine culturel ; (c) Centre vendéen de recherches historiques  
communication libre, reproduction soumise à autorisation